

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021**

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLET Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

**Représentés :** NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

**Excusés et ont donné pouvoir :** RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

**Excusés :** VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

**Présents et ne prennent pas part au vote :** SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

<b>DELIBERATION N°03</b>	<b>Attributions 2021 de fonds de concours au titre du guide des aides Elaboration et suivi du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - Demande de subvention FNADT</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Marie-France JOLLIOT</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>117</b>	<b>126</b>	<b>126</b>			<b>4</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021**

**ATTRIBUTIONS 2021 DE FONDS DE CONCOURS  
AU TITRE DU GUIDE DES AIDES**

**ELABORATION ET SUIVI DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)  
DEMANDE DE SUBVENTION FNADT**

**I. ATTRIBUTIONS 2021 DE FONDS DE CONCOURS**

Annexe : proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021 (annexe 1)

**Exposé :**

Conformément à la délibération n°04 du 8 avril 2021, il a été convenu le traitement prioritaire des dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours inférieurs à 50 000 €. Ces dossiers ne seront pas comptabilisés dans les quotas imposés pour la suite du mandat.

Par ailleurs, les dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours supérieurs à 50 000 €, les dossiers déposés en 2020 en attente de complétude et les dossiers 2021 seront traités suivant la limite fixée d'un dossier par commune d'ici la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement.

Compte-tenu de l'éligibilité des opérations et de la complétude de 24 dossiers, il est proposé d'attribuer les fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après :

**1. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : dossiers déposés en 2018/2019**

**Communes de moins de 1 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Dierrey Saint-Pierre – Restauration partielle de la toiture de l'église – 2<sup>ème</sup> tranche

Afin d'améliorer la longévité de l'église et de garder ce patrimoine en bon état de conservation, la commune de Dierrey Saint-Pierre a décidé d'effectuer des travaux de restauration de l'église. La restauration complète de cet édifice se décomposait en deux tranches. A ce jour, la tranche 1 est terminée. Afin de finaliser les travaux de restauration, la deuxième phase a été engagée.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 58 791 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 11 758 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lavau – Création et réhabilitation de trottoirs route de Mery et Blés d'Or

La commune de Lavau souhaite effectuer des travaux de mise aux normes, de création et de réhabilitation des trottoirs. L'ensemble de ces travaux permettra une mise en sécurité des piétons et une accessibilité pour tous.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 octobre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 99 676 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 19 935 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Ruvigny – Aménagement rue de la Barse – phase 2

La commune de Ruvigny souhaite procéder à l'aménagement de la rue de la Barse (phase 2). Ces travaux englobent la construction de bordures de trottoirs, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques...

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 128 610 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 25 722 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune Villechétif – Aménagement du centre bourg : rue de la Croix et accès micro-crèche

La commune de Villechétif souhaite procéder à l'aménagement de la rue de la Croix et l'accès à la micro-crèche. Ces travaux englobent la construction de bordures de trottoirs, les espaces de stationnements...

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 128 573 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 25 715 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

### **Communes de plus de 1 000 habitants < 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouilly – Travaux de voirie rue des AFN

La commune de Bouilly a souhaité réaliser l'aménagement de la rue des AFN.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 19 septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 27 526 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 5 505 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouilly – Construction d'un terrain multisports

La commune de Bouilly a souhaité réaliser la construction d'un terrain multisports.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 3 février 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 69 112 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 13 822 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

### **Communes de plus de 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lusigny-Sur-Barse – Aménagement d'une structure de loisirs et restauration (partie extrascolaire).

La commune de Lusigny-Sur-Barse a souhaité réhabiliter un local communal en accueil pour enfants.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 180 907 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 36 181 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Julien-les-Villas – Installation de jeux pour enfants Parc Grimont et de la Moline.

Dans la continuité du programme d'aménagement des parcs communaux, la commune de Saint-Julien-les-Villas souhaite installer en complément de l'aire de jeux pour les plus petits un portique dans le parc Grimont ainsi que des installations « Fitness » en complément des structures ludiques déjà installées parc de la Moline.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 2 septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 27 688 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 5 538 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Lyé – Création d'une salle polyvalente dans le centre de première intervention.

Dans son centre de première intervention libéré, la commune de Saint Lyé a souhaité créer une salle polyvalente destinée à l'accueil d'animations culturelles de la médiathèque, les activités du service de vie locale, l'accueil des loisirs, les réceptions familiales....

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 24 novembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 153 949 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 30 790 € € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

## **2. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : Dossiers déposés en 2020/2021**

### **Communes de moins de 1 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bucey-En-Othe – Eclairage du terrain de football

La commune de Bucey-En-Othe a décidé d'effectuer des travaux de réhabilitation du terrain de football en remplaçant l'ancien éclairage par des projecteurs LED.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 10 034 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 2 007 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune Courteranges – Construction d'un terrain multisports

La commune de Courteranges a décidé de créer un équipement sportif multisports.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 32 000 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 6 400 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Crésantignes – Travaux de rénovation de l'école

La commune de Crésantignes a décidé d'effectuer des travaux de rénovation du plancher de l'école.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 26 octobre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 5 745 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 1 149 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Isle-Aumont – Travaux d'accessibilité de la Mairie

La commune de Isle-Aumont a décidé d'effectuer des travaux de réhabilitation de la mairie (salle du Conseil et des mariages).

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 10 octobre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 70 837 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 14 167 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Javernant – Aménagement de trottoirs route de Villery

La commune de Javernant souhaite effectuer des travaux de voirie, notamment l'aménagement de trottoirs route de Villery. L'ensemble de ces travaux permettra une mise en sécurité des piétons.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 155 285 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 31 057 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de La-Vendue-Mignot – Travaux de voirie communale route de la Forêt

La commune de La-Vendue-Mignot souhaite réaliser l'aménagement de la voirie du carrefour route de la forêt.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 23 691€ H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 4 738 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Machy– Travaux d'aménagement d'une place PMR et accessibilité aux abords de la salle communale

La commune de Machy souhaite réaliser l'aménagement d'une place PMR et l'accessibilité aux abords de la salle communale.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 3 mai 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 1 767€ H.T.

Conformément à la fiche du guide des aides relative au dispositif de cofinancement structurant, et par dérogation au règlement général du guide des aides fixant un

minimum de participation de Troyes Champagne Métropole à 500 €, il est proposé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 353 €, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mergéy – Travaux de voirie communale rue Vincent et rue des Ardivilliers

La commune de Mergéy souhaite rénover et moderniser les rues Vincent et des Ardivilliers.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 6 octobre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 117 046€ H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 23 409 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montaulin – Construction d'un terrain multisports

La commune de Montaulin a souhaité réaliser la construction d'un terrain multisports.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 64 965 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 12 993 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montsuzain – Travaux de voirie RD8 et RD9

La commune de Montsuzain souhaite réaliser l'aménagement de la voirie à l'entrée de la commune.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 6 avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 112 867 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 22 573 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roncenay – Travaux de réhabilitation de la Mairie

La commune de Roncenay souhaite rénover et isoler le bâtiment de la mairie.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 33 063 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 6 613 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.



- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Léger-Près-Troyes - Travaux de voirie communale rue des Vignes de Pelletier

La commune de Saint-Léger-Près-Troyes souhaite réaliser l'aménagement de la rue des Vignes de Pelletier.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 25 octobre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 23 845 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 4 769 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pouange – Travaux de voirie rue des Cortins

La commune de Saint-Pouange souhaite rénover la rue des Cortins.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 novembre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 19 050 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 3 810 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Souigny – Travaux de voirie communale rue d'Ymont

La commune de Souigny souhaite réaliser l'aménagement de la rue d'Ymont.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 14 janvier 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 353 292 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 70 658 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

### **Communes de plus de 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-André-Les-Vergers – Requalification de l'avenue de l'Île-Germaine

La commune de Saint-André-Les-Vergers souhaite réaliser un aménagement structurant pour la commune à travers la requalification de l'avenue de l'Île-Germaine.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 janvier 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 1 275 536 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 255 107 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Dans un contexte de maîtrise budgétaire, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de 200 000 € au titre de l'année 2021 ce qui correspond à la moitié du plafond maximum de 400 000 € pour l'aménagement d'espaces structurants des communes > 2 000 habitants. Le reliquat de 55 107 € sera proposé au vote du budget primitif 2022.

Année	Assiette éligible retenue	Fonds de concours proposé	Taux
2021	1 000 000 €	200 000 €	20%
2022	275 536 €	55 107 €	20%

### **3. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : modification d'attribution**

- Modification du fonds de concours attribué à la commune de Bouilly – Halle sportive

La commune de Bouilly a été attributaire d'un fonds de concours d'un montant de 89 370 €, par délibération n°39 du 21 décembre 2017, pour la construction d'une halle sportive.

Le plan de financement du projet comprend entre autres financeurs une aide de l'Europe (FEADER).

Afin d'optimiser le montant de la subvention européenne, il convient de modifier l'assiette éligible retenue par Troyes Champagne Métropole ainsi que le taux d'attribution dans la limite du montant de fonds de concours attribué précédemment. Le plan de financement est modifié comme suit :

	Assiette éligible retenue	Fonds de concours proposé	Taux
Délibération n°39 du 21/12/2017	1 334 770 €	89 370,00 €	6,70%
Objet de la présente délibération	189 426 €	89 370,00 €	50% plafonnés

Cette opération a déjà fait l'objet de versement du fonds de concours attribué en 2017 pour un montant de 30 391,46 €.

## II. DEMANDE DE SUBVENTION FNADT POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

Le Conseil régional du Grand Est a souhaité s'engager dans la nouvelle génération de contractualisation territoriale proposée par l'Etat faisant ainsi des CTRTE (Contrats Territoriaux de Relance et Transition Ecologique) proposés à l'échelle nationale des PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique) en région Grand Est. **Troyes Champagne Métropole a été retenu comme territoire porteur de ce Pacte sur son périmètre.**

D'une durée de 6 ans (2021-2026), le PTRTE va illustrer la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il accompagnera la mise en œuvre du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole tout au long de la mandature. Ce contrat pluriannuel, permettra de mobiliser, **au profit d'une pluralité de porteurs de projets dont l'ensemble des communes**, les crédits de l'Etat, de la Région et du Département, crédits renforcés par le plan de relance sur les deux premières années. Il a vocation à se substituer progressivement aux multiples dispositifs existants (Contrat de ruralité, Contrat de ville, programme Action cœur de ville, ...). Les sources de financement sont variées : les crédits du plan de relance, les contractualisations existantes de l'État et de la Région, les dotations de l'État (DSIL, DETR, FNADT), les programmes d'appui et l'apport des opérateurs partenaires (Cerema, Ademe, Banque des territoires, ANAH, ANRU...). Il s'agit de simplifier la contractualisation et de favoriser la convergence et la complémentarité des politiques publiques et les instruments financiers qui leur sont dédiés.

Afin d'être accompagné dans la conduite de ce nouveau dispositif, **son élaboration, sa mise en œuvre et assurer son suivi**, une subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) peut être sollicitée auprès de l'Etat pour le financement d'un poste de Chef de projet et ce, pour une durée de 3 ans, de manière dégressive.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant TTC	Subvention	Montant	%
Poste Chef de projet PTRTE 1 <sup>ère</sup> année	70 212	FNADT 1 <sup>ère</sup> année	70 212	100
Poste Chef de projet PTRTE 2 <sup>ème</sup> année	70 212	FNADT 2 <sup>ème</sup> année	35 106	50
Poste Chef de projet PTRTE 3 <sup>ème</sup> année	70 212	FNADT 3 <sup>ème</sup> année	17 553	25
<b>TOTAL</b>	<b>210 636</b>	<b>TOTAL</b>	<b>122 871</b>	

### Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER au titre du dispositif de cofinancement structurant les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent en détail en annexe de la présente délibération ;**
- **DE MODIFIER l'attribution précédente pour le projet de halle sportive de la commune de Bouilly ;**

- **DE DEROGER** au règlement général du guide des aides pour l'attribution du fonds de concours à la commune de Machy, relative aux travaux d'aménagement d'une place PMR et de l'accessibilité aux abords de la salle communale ;
- **D'APPROUVER** la création d'un poste de Chef de projet PTRTE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter la subvention FNADT relative à ce poste soit un total de 122 871 € sur une dépense prévisionnelle de 210 636 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**Proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021**

**Fonds de concours 2018-2019 non comptabilisés dans les quotas imposés dans le mandat**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers 2018-2019			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
<b>Communes de moins de 1 000 habitants</b>								
DIERREY SAINT-PIERRE	Restauration toiture de l'église - phase 2	01/06/19	58 791 €	20%	11 758 €	58 791 €	20%	11 758 €
LAVAU	Création de trottoirs - route de Mery et Blés d'Or	16/10/19	99 676 €	20%	19 935 €	99 676 €	20%	19 935 €
RUVIGNY	Aménagement rue de la Barse - phase 2	01/09/19	128 610 €	20%	25 722 €	128 610 €	20%	25 722 €
VILLECHETIF	Aménagement rue de la Croix	01/03/21	128 573 €	20%	25 715 €	128 573 €	20%	25 715 €
			<b>sous-total 1</b>					<b>83 130 €</b>

**Communes de 1 000 à 2 000 habitants**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers 2018-2019			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
<b>Communes de plus de 2 000 habitants</b>								
BOUILLY	Voie - rue des Afn	19/09/19	27 526 €	20%	5 505 €	27 526 €	20%	5 505 €
BOUILLY	Terrain multisports	03/02/21	69 112 €	20%	13 822 €	69 112 €	20%	13 822 €
			<b>sous-total 2</b>					<b>19 327 €</b>

**Communes de plus de 2 000 habitants**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers 2018-2019			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
<b>Communes de plus de 2 000 habitants</b>								
LUSIGNY-SUR-BARSE	Aménagement d'une structure accueil de loisirs - restauration	01/04/19	180 907 €	20%	36 181 €	180 907 €	20%	36 181 €
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	Installation de jeux pour enfants parc Grimont et parc de la Moline	02/09/19	27 688 €	20%	5 538 €	27 688 €	20%	5 538 €
SAINT-LYE	Création d'une salle polyvalente dans le centre de première intervention	24/11/19	153 949 €	20%	30 790 €	153 949 €	20%	30 790 €
			<b>sous-total 3</b>					<b>72 509 €</b>
			<b>Total (1 + 2 + 3)</b>					<b>174 966 €</b>

**Proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021**

**Fonds de concours 2020-2021 ou 2018-2019 > à 50 000 Euros**

**Communes de moins de 1 000 habitants**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération			Dossiers N°1		
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
BUCEY-EN-OTHE	Réhabilitation éclairage terrain de football	01/04/21	10 034 €	20%	2 007 €	10 034 €	20%	2 007 €
COURTERANGES	Construction d'un multisports	01/12/21	32 000 €	20%	6 400 €	32 000 €	20%	6 400 €
CRESANTIGNES	Travaux de réfection de l'école	26/10/20	5 745 €	20%	1 149 €	5 745 €	20%	1 149 €
ISLE-AUMONT	Travaux d'accessibilité de la Mairie	10/10/19	70 837 €	20%	14 167 €	70 837 €	20%	14 167 €
JAVERNANT	Création de trottoirs - route de Villery	01/03/21	155 285 €	20%	31 057 €	155 285 €	20%	31 057 €
LA VENDUE MIGNOT	Voirie - route de la Forêt	01/03/21	23 691 €	20%	4 738 €	23 691 €	20%	4 738 €
MACHY	Aménagement PMR et accessibilité abords salle communale	03/05/21	1 767 €	20%	353 €	1 767 €	20%	353 €
MERGEY	Voirie - Rues Vincent et des Ardilliers	06/10/20	117 046 €	20%	23 409 €	117 046 €	20%	23 409 €
MONTAULIN	Terrain multisports	01/04/21	64 965 €	20%	12 993 €	64 965 €	20%	12 993 €
MONTSUZAIN	Voirie - RD8 et RD9	06/04/21	112 867 €	20%	22 573 €	112 867 €	20%	22 573 €
RONCENAY	Réhabilitation de la Mairie	01/06/21	33 063 €	20%	6 613 €	33 063 €	20%	6 613 €
SAINTE-LEGER PRES TROYES	Voirie - rue des Vignes de Pelletier	25/10/20	23 845 €	20%	4 769 €	23 845 €	20%	4 769 €
SAINTE-POUANGE	Voirie - rue des Cortins	16/11/20	19 050 €	20%	3 810 €	19 050 €	20%	3 810 €
SOULIGNY	Voirie - rue d'Ymont	14/01/21	353 292 €	20%	70 658 €	353 292 €	20%	70 658 €
			<b>sous-total 4</b>			<b>204 696 €</b>		

**Communes de 1 000 à 2 000 habitants**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers N°1		
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours attribués	Assiette éligible
	<b>sous-total 5</b>						<b>0 €</b>

**Communes de plus de 2 000 habitants**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers N°1 (2021)		Dossiers N°1 (2022)				
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours attribués	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués		
SAINT-ANDRE-LES-V.	Requalification Avenue de l'Île-Germaine	16/01/21	1 275 536 €	20%	255 107 €	1 000 000 €	20%	200 000 €	275 536 €	20%	55 107 €
	<b>sous-total 6</b>							<b>200 000 €</b>			<b>55 107 €</b>
	<b>Total (4+5+6)</b>							<b>404 696 €</b>			

Fonds de concours 2018-2019 non comptabilisés dans les quotas imposés du mandat

174 966 €

Fonds de concours 2020-2021

404 696 €

TOTAL

579 662 €

**Actualisation d'un fonds de concours - modification d'attribution**

**Communes de 1 000 à 2 000 habitants**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Modifications			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours attribués		
BOUJILLY	Halle sportive	21/12/17	178 740 €	50%	89 370 €	178 740 €	50%	89 370 €